



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU**

**VENDREDI 13 FÉVRIER 2015**

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :**

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI

M. Christian TUTIN

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER

M. Arnaud THAUVRON

Mme Isabelle COLL

M. Philippe THIARD

M. Christian CUESTA

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien GIRAL

Collège des personnalités extérieures :

*Titulaires*

M. Marc COGNY

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :**

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)

M. Jean-Claude DRIANT (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL (procuration donnée à M. Arnaud THAUVRON à 11 heures 43)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Marie-Agnès DESPRÈS (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Collège des personnalités extérieures :

*Titulaires*

M. Frédéric MORET (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Mme Liliane PIERRE (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Marie RICHARD (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

M. Pierre SERNE (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :**

M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens

Congrès 2000, Sténotypie

M. Pierre COURAUD, Directeur du Développement  
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry  
 Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière  
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par M. SALAMOU\*)  
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication  
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE  
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD  
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau  
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie  
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement  
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers  
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services  
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable  
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :**

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN

Collège dit « des usagers » :

*Titulaires*

Mme Maëly CANTUEL  
 M. François-Antoine CASCIANI  
 Mme Cécilia KOCH  
 M. Annaël LOMBÉ  
 M. Vincent VIVIANI

*Suppléants*

M. Yoro FALL  
 Mme Éléa GAILLARD  
 M. Nourad MAECHA  
 M. Alexandre MARQUET  
 Mme Agathe THORSTEINSSON-BURLIN

Collège des personnalités extérieures :

*Titulaires*

Mme Laëtitia KRUSZYNSKA  
 M. Christophe LAFOND

*Suppléants*

Mme Brigitte JEANVOINE  
 M. Jean-Luc LAURENT  
 Mme Maud TALLET

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :**

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
 Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP  
 M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS  
 M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI  
 M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU  
 Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS  
 M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques  
 Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus  
 M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine

Mme Liliane FINEZ, Direction des Études et de la Vie étudiante  
 M. Romain GHERARDI, Assesseur à la Commission de la Recherche-Biomédecine  
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente à la Commission de la Recherche  
 Mme Sandrine HOLLET-HAUDEBERT, Directrice de l'UFR Sciences Économiques et Gestion  
 M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit  
 M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation  
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur à la Commission de la Recherche  
 M. Thomas KHABOU, Vice-président Étudiant  
 Mme Élise LAMARE, Assesseure formation continue  
 Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris  
 M. Olivier MONTAGNE, Assesseur à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire-Santé  
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire  
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG  
 M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information  
 M. Renaud SIOLY, Directeur des Ressources Humaines  
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales  
 M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales

## SOMMAIRE

---

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	5
1.1.	Point d'information sur le projet de création de la nouvelle université.....	5
1.2.	Point d'information sur le contrat de plan État-Région (CPER) .....	7
1.3.	Point d'information sur l'auto-évaluation des Instituts universitaires de technologie de Vitry et Seine-et-Marne Sud dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens avec l'UPEC .....	15
2.	VIE ÉTUDIANTE.....	22
2.1.	Approbation de la répartition des crédits alloués au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) .....	22
3.	QUESTIONS DIVERSES .....	24
3.1.	Approbation de concessions de logement à des personnels de l'UPEC.....	24

*La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.*

(...)

*9 heures 47*

**Le Président** fait un point sur l'application du plan Vigipirate. Il explique que l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) n'est pas en mesure de restreindre les entrées dans son campus en raison de l'ouverture de celui-ci. Il est donc demandé à chacun d'être vigilant. La présidence de l'université se réunit quasiment toutes les semaines pour faire un point sur le plan Vigipirate. Des incidents sans gravité se sont produits sur le campus.

**M. CEGIELSKI** signale que quelques agents de sécurité se trouvent à la faculté des sciences.

**Le Président** explique que l'équipe de direction de l'université a souhaité mettre en place un système pour garantir la sécurité des personnes. Des hommes armés se sont stationnés pour protéger l'école juive qui se situe en face en face de la faculté de droit.

## 1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

### 1.1. Point d'information sur le projet de création de la nouvelle université

**Le Président** fait savoir que Pierre COURAUD, qui était directeur du développement de l'UPEC, a été nommé au poste de directeur opérationnel du projet de création de la nouvelle université, qui naîtra de la fusion entre l'UPEC et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM). Il y a eu 13 candidatures à ce poste mais aucun candidat de l'UPEM. M. COURAUD a été nommé d'un commun accord entre l'UPEC et l'UPEM. Il a pris ses fonctions depuis une semaine.

**M. COURAUD** précise que :

- La direction opérationnelle du projet (DOP), qu'il animera, n'est pas en charge du pilotage de la fusion entre les deux établissements mais de leur appui et de leur accompagnement dans le cadre de ce projet.
- Elle fait face à trois grands enjeux :
  - L'élaboration de la méthodologie de la création de la nouvelle université. La DOP doit appuyer les deux établissements dans la rédaction des documents méthodologiques et accompagner les animateurs des chantiers du projet.
  - L'information et la communication sur le projet. Dans les jours et les semaines à venir, la DOP devra développer le site Internet et mettre à jour l'information sur ce site. Un

espace collaboratif a été mis en place pour travailler en commun sur des documents et assurer leur communication.

- L'écoute et la consultation. La DOP pourra recevoir les personnes concernées par le projet et recueillir des suggestions et des critiques.
- La DOP sera basée à la fois à Marne-la-Vallée et à Créteil. Deux recrutements sont en cours : M. COURAUD sera assisté d'un directeur opérationnel adjoint, dont la fiche de poste va d'abord être publiée à l'UPEM, et d'une assistante, qui aidera à fluidifier les informations et l'organisation du projet.

**M. NICOLLE** indique que :

- Les commissions thématiques sur le projet se sont toutes réunies au moins une fois. Certaines se sont réunies une deuxième fois, notamment pour travailler sur les propositions formalisées dans le cadre des groupes projet, qui ont donné lieu à des relevés de décision et à des documents riches en informations. Des états des lieux ont été faits dans l'idée de construire la nouvelle université en s'appuyant sur les bonnes pratiques de l'UPEC et de l'UPEM. Certains groupes projet ont pris l'initiative de réunir des étudiants et des enseignants et de travailler avec eux sur leurs attentes. Les premiers résultats des travaux des différentes commissions seront présentés lors du conseil d'administration de la fin du mois de mars 2015.
- La mission Accompagnement du projet s'est réunie trois fois. Il ressort de ces travaux une nécessité de rencontrer les personnels des deux établissements pour les informer sur le projet. Un calendrier de rencontres est en cours de préparation avec Murielle JOUGLEUX, vice-présidente de l'UPEM en charge de la fusion, et Pierre COURAUD, directeur opérationnel du projet. Ces réunions auront lieu au plus près des lieux de travail des personnels concernés et elles seront plutôt informelles, sur le temps du déjeuner, et dureront 15 ou 20 minutes. La première réunion est programmée le 26 février 2015 sur l'un des sites de l'UPEM. Il y aura ensuite trois ou quatre réunions par mois.

**Mme OLLIVIER-YANIV** ajoute que :

- La mission Accompagnement du projet ambitionne également de mettre en place une « boîte à outils » pour le projet de création de la nouvelle université.
- Les principes de ce projet sont d'assurer l'accessibilité de l'information pour tous les personnels et tous les étudiants des deux établissements concernés par le projet, d'écouter et de faire connaître leurs perceptions et de favoriser la consultation voire la concertation avec les personnels des deux universités.

- L'idée des réunions prévues sur les sites est d'amener l'information aux collègues plutôt que de leur demander de la trouver seuls, même s'il existe un site Internet sur le projet.
- Un guide méthodologique va être communiqué pour inciter les membres des commissions thématiques à organiser des consultations avec des membres des communautés universitaires de l'UPEC et de l'UPEM qui ne font pas partie de ces commissions ni des groupes projet.
- La mission Accompagnement du projet souhaite également mettre en place des locaux – « les maisons de la nouvelle université » – sur chacun des sites principaux de l'UPEC et de l'UPEM, où il serait possible de venir chercher des informations sur le projet de création de la nouvelle université.
- Un autre grand axe de travail de la mission Accompagnement du projet est de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour les collègues très impliqués de par leurs fonctions dans les groupes projet, dans les groupes de travail, etc. Pour les collègues amenés à se déplacer d'un site à l'autre, il est prévu de développer les visioconférences et le covoiturage.

**M. TAVERNIER** souligne que les responsables de service et leurs collaborateurs directs se voient très régulièrement. Son homologue de l'UPEM et lui-même ont demandé que les jeudis matin soient réservés aux rencontres entre leurs équipes. Elles se réunissent autour d'un tableur Excel qui comporte l'ensemble des chantiers opérationnels à mettre en œuvre, avec un calendrier tenant compte de la charge de travail des équipes. Ce tableur devrait être finalisé pour la semaine qui suivra celle de ce conseil d'administration. Il sera présenté à la direction stratégique du projet puis à la commission fonctions support et soutien début mars et vraisemblablement dans les instances des deux établissements.

## 1.2. Point d'information sur le contrat de plan État-Région (CPER)

**Le Président** fait savoir que le 12 février 2015, le Conseil régional d'Île-de-France a adopté le contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 et que le Premier ministre et la Région devraient signer un protocole d'accord le 16 février, mais le contrat ne devrait être définitivement adopté qu'en avril 2015, au terme d'une consultation publique.

*(Projection de diapositives.)*

**M. THIARD** précise que :

- Le CPER est un outil inscrit dans la loi du 22 juillet 1982 portant réforme de la planification. Il a pour objet de faire converger les financements de l'État et des régions sur des opérations structurantes pour les régions, principalement les transports, le développement économique

et les grands équipements. Depuis le début des années 2000, les CPER sont alignés sur la programmation des crédits des fonds structurels européens. L'immobilier universitaire est présent dans les CPER depuis 1989.

- Le CPER Île-de-France 2007-2013, qui a été prolongé en 2014, a été relativement riche pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Il intégrait le plan Université du Troisième Millénaire (U3M), qui a représenté pour l'Île-de-France une programmation de 1,4 Md€ sur l'ensemble de la thématique enseignement supérieur, recherche et innovation, dont 1,2 Md€ pour les constructions universitaires. Ces opérations ont été exécutées à hauteur de 75 %. Le CPER a été complété par un contrat particulier Région-Département (CPRD), qui sera notamment utilisé pour la construction du bâtiment des licences professionnelles de Sénart. Les opérations du Plan Campus sont également venues s'ajouter aux opérations du CPER avec, pour l'Île-de-France, une dotation de 2 Md€. Pour l'UPEC, la période 2007-2013 s'est caractérisée par un montant de financement aux alentours de 50 M€ hors Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), soit 4,2 % de l'enveloppe régionale.
- Le CPER Île-de-France 2015-2020 a fait l'objet d'un processus relativement long (un peu plus de deux ans), dans un contexte de réduction des budgets publics.

Il a été préfiguré en juillet 2011 par une demande de la Région au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de faire remonter les projets jugés prioritaires. L'objectif pour la Région était de voir comment elle pouvait accompagner l'État, qui s'était engagé dans le Plan Campus, en finançant de sa propre initiative des opérations complémentaires. Ces remontées ont servi à préparer le CPER.

En janvier 2013, les recteurs d'Île-de-France se sont adressés aux présidents d'universités pour avoir un premier recensement d'opérations, mais le CPER n'a été lancé officiellement que le 2 août 2013 avec une circulaire du Premier ministre, qui indiquait comment il serait construit. Il comprend cinq volets, dont un volet enseignement supérieur, recherche et innovation. En novembre 2013, une circulaire a prescrit des cahiers des charges sur chacun des volets. Le cahier des charges enseignement supérieur, recherche et innovation a servi à l'UPEC à structurer l'ensemble des argumentaires relatifs à ses projets, sachant que le CPER 2015-2020, sur ce volet, laisse beaucoup de place aux rénovations de bâtiments et moins de place aux constructions nouvelles que les CPER précédents. En décembre 2013, le Préfet de la Région Île-de-France a confié aux Recteurs et au Délégué régional à la recherche et à la technologie la mission de collecter les projets d'établissement. En février 2014, ces projets ont été synthétisés par la Préfecture de Région pour être remontés au niveau interministériel, puisque le travail interministériel a consisté à définir les enveloppes qui seraient affectées à chacune des thématiques du CPER. Normalement les arbitrages financiers auraient dû être annoncés le 5 mai 2014, mais ils ont été

retardés en raison du changement de gouvernement et ils n'ont été connus qu'en juillet 2014. En septembre, il a été annoncé que l'État consacrerait au CPER une enveloppe globale de 12 Md€ (dont 250 M€ sur le volet enseignement supérieur, recherche et innovation, soit une forte réduction par rapport à la programmation 2007-2013) et les préfets de région ont reçu un projet de mandat de négociation. En novembre 2014, les mandats sont devenus définitifs et la participation de l'État est passée de 250 à 300 M€ en Ile-de-France. En décembre 2014 et janvier 2015, une négociation directe a eu lieu entre l'État et la Région Île-de-France, selon les principes suivants : une parité totale de financement entre l'État et la Région, une intégration de certaines opérations du Plan Campus dans la négociation, une association des départements à la négociation.

Le Conseil régional d'Île-de-France a adopté un projet de CPER avec des amendements le 12 février. Le protocole d'accord sur le CPER sera signé entre la Région et l'État le 16. Le projet de CPER est susceptible d'évoluer légèrement puisqu'une consultation du public aura lieu en mars 2015. Il devrait être signé le 2 avril 2015.

Au cours de cette période de deux ans, l'UPEC a travaillé en trois étapes, en se calant sur le calendrier du processus national d'élaboration des CPER.

- Entre janvier 2013 et janvier 2014, l'UPEC a construit une stratégie par rapport au CPER en lien avec le schéma directeur immobilier adopté par l'université en juin 2013. Elle a travaillé sur le calibrage de ses projets avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et elle a rédigé des fiches projet. L'UPEC a remonté quatre opérations, dont la requalification de Campus Centre. À la fin de cette période, elle a construit un dossier avec la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Paris-Est. Ce dossier insistait sur la nécessité d'achever les campus historiques de l'UPEC et de l'UPEM, de soutenir le pôle « Santé et Société » et le pôle « Ville, Environnement et leurs ingénieries », et de construire de nouveaux bâtiments pour répondre à la croissance démographique de l'Est francilien.
- La deuxième phase a été une période de veille et de lobbying dans la mesure où les financements qui commençaient être annoncés par l'État étaient en repli par rapport à la période 2007-2013. Un lobbying a été mené afin de maximiser la contribution de l'État au CPER pour l'enseignement supérieur et la recherche en Île-de-France.
- Durant la dernière phase, l'UPEC a participé « à distance » à la négociation sur le CPER (puisque cette négociation a été menée directement entre l'État et la Région), par la fourniture de notes et de compléments d'information. Le Rectorat de Créteil a interrogé l'UPEC notamment sur la soutenabilité financière de ses projets. L'université a produit des éléments qui démontrent que

grâce à son schéma directeur immobilier, la construction de nouveaux bâtiments n'obérerait pas les conditions de fonctionnement de l'établissement. Elle a également apporté des précisions sur le contenu opérationnel de certains de ses projets, en particulier la fin de la restructuration de la faculté de médecine. De plus, elle a profité de visites organisées par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), la Direction régionale à la recherche et à la technologie et le Rectorat sur les sites de l'UPEC pour illustrer ses problématiques immobilières.

788 M€ sont confirmés pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en Île-de-France, avec un financement à parité entre l'État et la Région, alors que la prévision initiale était de 600 M€. La négociation a permis d'avancer dans le sens de l'intérêt des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région.

Le volet enseignement supérieur est structuré en cinq parties :

- 521 M€ pour les opérations nouvelles,
- 178 M€ pour accompagner certaines opérations du Plan Campus : Paris, Saclay, Condorcet,
- 21 M€ pour le financement de plateformes de recherche,
- 38 M€ pour les crédits contractualisés des organismes de recherche,
- une réserve de 29 M€, qu'il est prévu de débloquer au fur et à mesure de la maturité de certains projets.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, un financement de 55,9 M€, soit 7 % des crédits du CPER (contre 4,2 % dans le CPER précédent), est prévu pour l'UPEC. Cette somme se répartit de la manière suivante :

- 7 M€ pour la requalification de la dalle de Campus Centre (mise en sécurité et amélioration fonctionnelle),
- 6,5 M€ pour la restructuration et la requalification du restaurant universitaire de la Pointe Jaune à destination du CROUS,
- 400 K€ pour l'équipement de la Maison de l'Environnement,
- 20 M€ pour la première phase du bâtiment de recherche biomédicale du site de Mondor,
- 17 M€ pour la restructuration de la faculté de médecine,
- 5 M€ de mise en sécurité de la faculté de médecine également inscrits au CPER.

Pour la COMUE Paris–Est, sont prévus :

- 45 M€ pour la mise en œuvre du schéma directeur immobilier de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA),
- 11,5 M€ pour la construction d'un premier bâtiment universitaire à Val d'Europe (UPEM),
- 1,5 M€ pour Urba Clim\*, une plateforme de recherche de l'Institut français des sciences et technologies des transports (IFSTTAR).

Les autorisations de programme devraient donc s'élever à 130 M€ par an, soit l'équivalent de ce qui a été consommé dans le cadre du précédent CPER.

**Le Président** remercie Philippe THIARD et Dimitra GAKI pour leur travail dans le cadre du CPER. Il se réjouit qu'il soit prévu de mettre aux normes de sécurité la dalle de Campus Centre, de réhabiliter le restaurant universitaire de la Pointe Jaune et de rénover la faculté de médecine. Il salue également le travail qui a été fait avec l'ENVA.

**Mme CHEVALIER** pose les questions suivantes :

- Le redécoupage des régions aura-t-il des effets sur le CPER Île-de-France ?
- Est-il possible que les montants qui seront consommés soient en décalage avec les 788 M€ annoncés ?
- Comment a été établi le classement des opérations par la COMUE et comment les crédits affectés à l'UPEC ont été ventilés en fonction de ce classement ?

**M. THIARD** répond point par point :

- Le redécoupage régional n'aura pas d'impact sur l'Île-de-France puisqu'elle ne fusionnera pas avec d'autres régions. Celles qui fusionnent agrégeront leurs CPER. En revanche, comme par le passé et comme pour tous les CPER, les opérations engagées seront réexaminées à mi-parcours et des opérations nouvelles seront éventuellement engagées.
- Le CPER 2007–2013 a eu 75 % d'exécution budgétaire. Certaines opérations prévues dans le cadre du CPER 2015–2020 sont bien engagées tandis que d'autres sont un peu moins bien préfigurées et risquent de ne pas rentrer totalement dans le cadrage pluriannuel.
- Un comité de suivi des engagements financiers de l'État et de la Région, comité qui précédemment n'existait pas, se réunira au moins une fois par an pour décider des ouvertures d'autorisations de programme dans le cadre du CPER, qui sont conditionnées à celles des budgets respectifs de l'État et de la Région. Ce comité devrait permettre de fluidifier

l'utilisation des crédits en permettant des substitutions entre l'État et la Région sur les autorisations de programmes et sur les crédits de paiement. L'UPEC a prévu également des fonds propres pour toutes ses opérations pour faire en sorte que celles-ci ne soient pas pénalisées par d'éventuelles réductions de crédits budgétaires.

**Le Président** fait remarquer que l'UPEC a dû alerter les pouvoirs publics, en particulier l'État, sur le faible montant initialement prévu pour l'enveloppe de la région Île-de-France (250 M€). C'est l'une des raisons pour lesquelles l'enveloppe a augmenté ce qui a permis à un certain nombre d'opérations de voir le jour.

Par rapport à la question de l'écart qu'il pourrait y avoir entre les promesses et les réalisations du CPER, le Président évoque la Maison de l'Environnement, projet sur lequel il a travaillé en 2006. Ce bâtiment devait sortir de terre en 2009 mais l'UPEC a rencontré des problèmes juridiques, elle a dû acheter un terrain et elle a ensuite dû démontrer qu'elle en était propriétaire, ce qui a fait perdre une année pour la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, il souligne que :

- Le portage du CPER n'a pas été fait par l'établissement de l'UPEC et il a fallu se mettre d'accord avec les autres membres de la COMUE sur les priorités.
- L'UPEC n'est absolument pas intervenue sur la ventilation finale des sommes. C'est l'État et la Région qui se sont mis d'accord pour respectivement prendre en charge telles ou telles opérations.

**M. TUTIN** estime que l'UPEC perd de l'autonomie par rapport à la COMUE.

**Le Président** rappelle que la COMUE a été mise en place dans le cadre de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et qu'elle a donc été l'interlocuteur principal de l'État et de la Région sur le CPER.

**M. TUTIN** demande s'il est raisonnable de faire un nouveau bâtiment universitaire à Val d'Europe alors que les sites de l'UPEC et l'UPEM ont déjà un éclatement géographique considérable.

De plus, il constate qu'une part importante des crédits prévus pour l'UPEC sera consacrée à la faculté de médecine : 42 M€ sur 56 M€. Il regrette que des opérations relativement importantes comme la rénovation énergétique des amphithéâtres de Campus Centre et la bibliothèque ne soient pas financées.

**Le Président** explique que :

- Le bâtiment de Val d'Europe n'était pas la priorité de l'UPEC, qui avait considéré qu'il était mieux d'achever Campus Centre. Cependant, des hommes politiques ont considéré qu'il ne pouvait pas ne pas y avoir de bâtiment universitaire sur Val d'Europe, parce que ce secteur est en train de se développer.
- C'est la COMUE qui a demandé que la faculté de médecine soit une priorité et ce projet a été très soutenu politiquement.
- Une enveloppe est déjà acquise pour la rénovation des amphithéâtres.

**M. THIARD** précise que les 17 M€ prévus pour le site de Mondor sont une reprogrammation des 25 M€ de crédits qui avaient été ouverts dans le cadre du CPER 2007-2013. Les 25 M€ n'ont pas tous été consommés parce que la Région a ouvert « au compte-gouttes » les autorisations de programmes : tous les ans, l'UPEC a dû se battre pour obtenir des autorisations de programmes pour la restructuration de la faculté de médecine, parce que la Région préfère financer la construction de bâtiments neufs visibles que d'investir dans des sites en restructuration. À l'inverse, dans les CPER, l'État ne finance que des opérations de mise aux normes. L'UPEC a voulu profiter de ces financements de l'État, sachant qu'il est urgent de mettre le site de Mondor aux normes de sécurité : ce bâtiment, âgé de 40 ans, n'a pas les qualités structurelles requises pour être aux normes de sécurité d'un établissement recevant du public de première catégorie. Une priorité est donc accordée à la mise aux normes de la faculté de médecine plutôt qu'à la rénovation énergétique des amphithéâtres. De plus, 150 chercheurs sont attendus en raison de la croissance progressive de l'Institut Mondor de Recherche Biomédicale entre 2015 et 2020, or ils ne peuvent pas être installés dans le bâtiment de la faculté de médecine parce que sa résistance au sol ne permet pas d'accueillir des équipements de recherche supplémentaires. Il faut donc sortir une partie de la recherche du bâtiment actuel et la mettre dans un bâtiment neuf pour redonner au bâtiment actuel une vocation plutôt d'enseignement. Cela est prévu dans le schéma directeur immobilier de l'université.

**Mme BOIVIN** fait remarquer que le projet du bâtiment du pôle lettres, qui est devenu le pôle sciences sociales et humanités, avait été classé en première position dans le schéma directeur immobilier mais a été déclassé en troisième position en 2014. Elle souligne que ce déclassement, contre lequel elle a protesté, a été un choix politique du PRES, qui est devenu la COMUE.

**Le Président** répond qu'un certain nombre de travaux a quand même eu lieu dans le bâtiment I, à la satisfaction des étudiants. Néanmoins, il attend toujours un projet de structuration pour la faculté des lettres.

*Mme BOIVIN quitte la salle.*

**M. THAUVRON** souhaite savoir quand est prévue la rénovation de la dalle de Campus Centre.

Il souligne qu'une grande partie des travaux prévus pour l'UPEC dans le cadre du CPER concerne la médecine mais que les autres champs disciplinaires, tels que les lettres et les sciences humaines et sociales, ont bénéficié des CPER précédents. Par exemple, durant les 10 ou 15 dernières années, plusieurs facultés ont emménagé dans de nouveaux bâtiments au Mail des Mèches.

**Mme CHEVALIER** demande si la ventilation des crédits est un choix de la COMUE, de l'UPEC ou de l'État et de la Région.

**Le Président** explique qu'il s'agit d'un choix de l'État et de la Région, qui se répartissent les financements en fonction de leurs souhaits.

**Mme CHEVALIER** souligne que ce choix est responsable de la disparition de l'enveloppe qui était prévue pour les sciences humaines et sociales. Elle demande s'il faut en déduire que les choix de politique scientifique sont indépendants des équipes académiques des établissements.

**M. THIARD** précise que le pôle « sciences sociales et humanités » a été appelé de cette manière parce que cette appellation couvrait la totalité du champ qui devait entrer dans ce nouvel ensemble bâtimementaire. Ce bâtiment de 10 000 m<sup>2</sup> avait été positionné pour accueillir la faculté de sciences sociales et d'éducation et la faculté de lettres, langues et sciences humaines. Ce projet était à 40 M€, alors qu'il n'existe aucune opération atteignant ce montant dans les opérations CPER Île-de-France 2015-2020 et que la plupart ne dépassent pas 20 M€. Les seules opérations de construction neuves prévues dans le cadre de ce CPER sont la bibliothèque de Nanterre (24 M€) et le déplacement d'un institut éducatif pour adultes handicapés de Suresnes sur Nanterre (27 M€). Le classement que la COMUE a fait avec l'ensemble des établissements est un classement indicatif. L'État et la Région ont fait des arbitrages en fonction de leurs priorités respectives et ils ont refusé de financer le projet du pôle sciences sociales et humanités, dont ils jugent le coût trop élevé. Le patrimoine immobilier universitaire est passé en 10 ans de 13 millions à 18 millions de m<sup>2</sup>, et l'État demande aujourd'hui de ne plus construire. Or l'UPEC a démontré dans son schéma directeur immobilier qu'elle a besoin du bâtiment de recherche biomédicale et du pôle sciences sociales et humanités pour équilibrer son immobilier universitaire sur une base saine, permettant de fonctionner de manière pérenne.

**M. TUTIN** demande si une solution serait possible dans le cadre d'un phasage.

**Le Président** répond que :

- Le problème de la faculté des lettres date de 43 ans. Elle devait être à Boissy-Saint-Léger mais ce projet n'a jamais vu le jour.

- Elle doit arriver à se positionner par rapport à Condorcet, avec lequel il existe une logique de compétition.
- Il n'a pas abandonné l'idée d'avoir un bâtiment pour la faculté des lettres. Il espère que ce projet se réalise en dehors du CPER.

**Mme OLLIVIER-YANIV** rappelle que le projet du pôle sciences sociales et humanités avait trois objectifs : reloger la faculté des lettres, langues et sciences humaines, reloger la faculté de sciences de l'éducation et sciences sociales et développer des espaces complémentaires dédiés à la recherche en sciences humaines et sociales. Elle souligne que les conditions de travail à La Pyramide sont très difficiles.

En revanche, elle explique que :

- L'UPEC n'est pas en concurrence avec Condorcet et elle a déjà commencé à se positionner par rapport à cet établissement.
- Les politiques de soutien au secteur lettres, langues, sciences humaines et sociales de l'UPEC ne peuvent pas être résumées au déclassement du projet. Il existe des politiques de soutien spécifiques dans la commission recherche.

Elle souhaite qu'une réflexion soit menée pour améliorer la recevabilité du projet afin d'obtenir une amélioration des conditions de travail dans ces disciplines.

**M. GOGNY** souligne que :

- Il est impératif pour la survie de l'ENVA d'avoir des financements dans le cadre du CPER 2015-2020, sachant que cet établissement doit rattraper une « décennie d'abandons » sur le plan immobilier.
- La COMUE a fait des choix en fonction de jeux politiques complexes afin d'avoir des financements satisfaisants. Il y a un peu plus de deux ans, les pronostics sur les enveloppes budgétaires étaient très sombres.

**Mme GAKI** donne des informations sur la réfection de la dalle de Campus Centre. Des études de programmation seront lancées en 2015, la maîtrise d'œuvre commencera en 2016 et les travaux s'achèveront en 2018 ou 2019. Ce planning est tributaire des ouvertures des autorisations de programmes.

### **1.3. Point d'information sur l'auto-évaluation des Instituts universitaires de technologie de Vitry et Seine-et-Marne Sud dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens avec l'UPEC**

*(Projection de diapositives.)*

**M. METER** explique que l'évaluation des Instituts universitaires de technologie (IUT) n'est pas faite par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) mais par des instances ministérielles : les commissions pédagogiques nationales (CPN) et la commission consultative nationale (CCN).

**M. GADESSAUD** indique que les CPN évaluent les départements qui délivrent des diplômes universitaires de technologie (DUT) tandis que la CPN évalue l'IUT dans son ensemble.

**M. METER** donne des précisions sur le rôle des CPN, sachant que chaque CPN est liée à une spécialité ou à un groupe de spécialités.

- Elles formulent des propositions sur les programmes des DUT et elles apprécient la qualité des formations.
- Elles formulent des avis sur les projets de développement.
- Elles réalisent une étude sur le fonctionnement et le département d'IUT.
- Elles conduisent des expertises en liaison avec tous les organismes, y compris le Rectorat, pour travailler sur l'ouverture de nouvelles spécialités d'IUT.

Chaque département d'IUT a reçu la visite de sa CPN.

**M. GADESSAUD** ajoute que :

- Le DUT est le seul diplôme de l'enseignement supérieur universitaire qui a un cadrage national : quel que soit le point du territoire ou le DUT, le programme est identique, modulo une adaptation locale entre 15 et 20 %.
- Les CPN comprennent des enseignants ou des enseignants chercheurs qui ont eu des responsabilités (notamment de chef de département d'IUT), des représentants des employeurs, des représentants des salariés, des étudiants d'IUT et des personnalités qualifiées.

**M. METER** signale que l'IUT de Créteil-Vitry et l'IUT de Sénart-Fontainebleau (appelé aussi « IUT Seine-et-Marne Sud ») ont également reçu la visite de deux membres de la CCN, qui sont venus les auditer.

La CCN formule des avis et des recommandations :

- destinées à assurer la cohérence nationale des formations des IUT,
- sur l'organisation des IUT,
- sur la création ou le regroupement ou la suppression de spécialités,
- l'articulation entre les formations d'IUT et les activités de recherche.

**M. GADESSAUD** ajoute que la CCN est composée de deux présidents d'université, quatre directeurs d'IUT, deux présidents de conseil, des étudiants, des enseignants issus du système IUT, des

représentants des employeurs, des représentants des salariés et des personnalités qualifiées, notamment le président de l'association des directeurs d'IUT.

**M. METER** précise qu'avant de recevoir la visite de la CCN et les visites des CPN dans les départements, les IUT ont remis au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche une série de documents et ils ont rempli des indicateurs qui ont permis à la CCN d'avoir une idée de ces IUT avant de les auditer.

#### IUT de Sénart-Fontainebleau (présentation par M. METER)

L'évaluation couvre la période 2007-2013.

En 2012-2013, cet IUT comprenait 2 384 étudiants et stagiaires en formation professionnelle continue, environ 1 500 étudiants en formation initiale et environ 1 000 étudiants ou stagiaires soit en alternance, soit en reprise d'études.

Le taux de réussite est très élevé : entre 70 et 80 %.

Au 15 janvier 2013, l'IUT employait 70 personnels : 112 enseignants et 58 BIATSS (personnels Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé), dont 13 BIATSS contractuels. Aujourd'hui, compte tenu du fait que l'UPEC a entrepris une résorption de la précarité, l'IUT n'a plus de BIATSS contractuels, sauf des BIATSS qui remplacent des personnes en congé maladie ou en congé maternité.

L'IUT propose 6 DUT et 21 licences professionnelles. Tous les DUT sont ouverts en alternance, soit en première année et deuxième année soit seulement en deuxième année. Cinq sont ouverts en formation continue. Toutes les licences professionnelles sont ouvertes en formation continue et toutes sauf une sont ouvertes en alternance.

En ce qui concerne le recrutement des étudiants, le taux de pression (ratio entre le nombre de demandes d'inscription et le nombre de places) est très élevé en tertiaire (16) et « confortable » (terme utilisé par la CCN) pour les départements secondaires (5,4). L'IUT accueille globalement 32 % d'étudiants issus de filières technologiques, 26 % de boursiers, 35 % d'alternants et 5 % d'adultes en reprise d'études.

L'une des caractéristiques de l'IUT Sénart-Fontainebleau est son ouverture internationale, qui se traduit par :

- Des partenariats à l'étranger. Environ 150 étudiants sont aujourd'hui en stage à l'étranger, ce qui constitue environ 18 % de l'effectif de l'IUT. De plus, l'IUT a noué des partenariats avec des universités québécoises pour des poursuites d'étude ou pour des semestres d'étude, et

avec des collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP, équivalent des IUT au Québec) pour le troisième semestre du DUT. L'IUT a également un certain nombre de partenariats Erasmus en Europe, là encore pour le troisième semestre du DUT.

- Des diplômes développés au niveau international : une licence professionnelle délocalisée à Hô Chi Minh City en partenariat avec l'université Hoa Sen, un diplôme universitaire d'études technologiques internationales (DUETI) pour les étudiants étrangers en Erasmus et un certificat international des affaires (CIA).

Les campus de Sénart et de Fontainebleau sont qualifiés de « dynamiques » par la CCN. Chacun des deux sites a une bibliothèque universitaire. Une nouvelle bibliothèque va ouvrir à Sénart dans quelques mois, sur 1 200 m<sup>2</sup>, elle comprendra 250 places de lecture. L'IUT de Sénart-Fontainebleau propose également de nombreuses associations étudiantes, des séjours ski-études, des ateliers, un restaurant universitaire sur chaque site et des résidences universitaires. Il existe également un projet de Maison de l'Étudiant sur Sénart.

La CCN a noté des points forts et des points faibles dans le pilotage de l'IUT.

Les points faibles sont les suivants :

- Un très faible taux d'encadrement.
- Peu de formations qualifiantes. L'IUT propose surtout des formations tout au long de la vie et des formations diplômantes. Les formations qualifiantes sont un secteur qu'il connaît moins bien et qui est extrêmement concurrentiel. L'IUT a donc des difficultés à pénétrer ce marché mais il travaille sur ce sujet.
- Le suivi des anciens étudiants demande à être amélioré sur certains départements.
- L'IUT n'a pas initié de démarche qualité ISO. Il va également travailler sur ce sujet.

Les points forts du pilotage de l'IUT sont :

- La structuration de l'IUT autour des sept chefs de départements et des trois directeurs adjoints.
- La présence d'une commission du personnel BIATSS.
- La présence d'un comité scientifique.
- L'implication des équipes enseignantes de l'IUT.
- Une bonne intégration de l'IUT dans son université et dans son environnement économique et social.
- Son attractivité.

**Mme OLLIVIER-YANIV** souhaite savoir si la mobilité internationale évolue et quels dispositifs l'IUT de Sénart-Fontainebleau a mis en place pour la favoriser.

**M. METER** explique qu'elle a beaucoup évolué durant les dernières années. Un dispositif d'accompagnement des étudiants a été mis en place et une aide spécifique a été votée dans le budget pour compléter les aides accordées par l'UPEC.

**Le Président** demande s'il y a des secteurs particuliers où l'IUT pourrait développer les formations qualifiantes.

**M. METER** répond que l'IUT travaille avec l'Institut français du tourisme à Fontainebleau sur une formation qualifiante dans le tourisme. Une campagne a démarré en janvier.

**Le Président** souhaite savoir où en est l'évaluation des enseignements de l'IUT.

**M. METER** indique que certains, tels que les licences professionnelles, ont fait l'objet d'évaluations, mais d'autres non.

**M. TUTIN** demande si une réflexion est menée sur la possibilité de fusionner les sites de Sénart et Fontainebleau pour générer des économies, sachant que chaque site a son propre restaurant universitaire et a propre bibliothèque.

**M. METER** explique que la distance entre les deux sites (35 kilomètres) ne permet pas de les fusionner et que chacun répond à un besoin local d'implantation de l'enseignement supérieur, sachant que la Seine-et-Marne est le département français le plus sinistré en termes d'enseignement supérieur.

**Le Président** souligne que c'est la raison pour laquelle l'UPEC essaie d'accompagner le développement de Fontainebleau et qu'il existe un projet de maison professionnelle de santé dans cette ville.

**M. METER** ajoute qu'il existe à Fontainebleau une licence professionnelle « gestion-éco patrimoniale de l'immeuble », dont les capacités d'accueil sont saturées.

#### IUT de Créteil-Vitry (présentation par M. GADESSAUD)

Comme pour l'IUT de Sénart-Fontainebleau, l'évaluation de l'IUT de Créteil-Vitry porte sur la période 2007-2013.

Cet IUT comprend six départements d'enseignement sur deux sites, Créteil et Vitry.

Au 15 janvier 2013, il avait entre 1 200 et 1 300 étudiants, dont près de 1 000 en formation initiale et environ 250 alternants (apprentis ou contrats de professionnalisation).

Les enseignants-chercheurs sont prédominants dans cet IUT.

Il employait une cinquantaine de BIATSS à l'IUT, avec une dominante très scientifique.

Il propose 6 DUT et 14 licences professionnelles (il y en aura 18 si les projets en cours sont accrédités), dont une en partenariat avec la faculté de sciences et technologie et deux en partenariat avec l'IUT de Sénart-Fontainebleau. 5 de ces DUT sur 6 de ces licences professionnelles sont ouverts en alternance. Tous les DUT et toutes les licences professionnelles sont ouvertes en formation continue. Les alternants au sens large représentent 20 % des étudiants de l'IUT.

Les taux de pression sont beaucoup plus importants qu'à l'IUT de Sénart-Fontainebleau mais beaucoup d'étudiants sont candidats à différents établissements en même temps en raison de la proximité entre l'IUT de Créteil-Vitry et d'autres IUT. Le taux de pression est confortable dans le tertiaire mais il est beaucoup plus disparate dans les départements secondaires.

L'IUT sature sa capacité d'accueil. Il avait :

- 25 % de bacheliers technologiques au moment de l'enquête mais le chiffre est aujourd'hui autour de 33 %. Il existe néanmoins des spécialités où le vivier de bacheliers technologiques est très faible.
- 41 % de boursiers.
- 18 % d'étudiants « en remédiation », c'est-à-dire d'étudiants qui n'ont pas obtenu le bac dans l'année et qui étaient en réorientation à leur arrivée en IUT en première année.

L'IUT de Créteil-Vitry gère deux laboratoires de recherche : le Centre d'Études et de recherche en Thermique, Environnement et Systèmes (CERTES), sur le site de Créteil, et le Laboratoire Images, Signaux et Systèmes Intelligents (LISSI). Ces deux laboratoires accueillent des collègues d'autres composantes et ils ont chacun une antenne à l'IUT de Sénart-Fontainebleau. Certains enseignants-chercheurs de l'IUT de Créteil-Vitry sont impliqués dans d'autres laboratoires dont les thématiques ne recouvrent pas celles du CERTES et du LISSI.

La CCN note un retard en termes de politique internationale. La mobilité entrante est faible, notamment du fait qu'il n'a pas de résidences pour accueillir des étudiants. En revanche, elle constate un très fort développement de la mobilité sortante, avec des stages à l'étranger (une soixantaine au moment de l'évaluation mais l'IUT devrait atteindre les 80, soit à peu près un quart des étudiants de deuxième année), des poursuites d'études en post-DUT à l'étranger (peu à l'époque de l'enquête mais le chiffre a été doublé depuis) et la mise en place récente d'échanges de semestres en S3 ou en S4 dans les quatre départements (une étudiante de l'IUT de Créteil-Vitry s'est vu décerner une bourse de BNP Paribas le 12 février dans le cadre de la mise en place au département chimie d'un échange de semestre avec le CEGEP de Lévis-Lauzon, au Québec).

Les étudiants du site de Créteil bénéficient de l'ensemble des activités de la vie associative et des équipements mis à disposition sur le Campus Centre, même si les horaires de cours en DUT rendent difficile la participation à ces activités. La CCN a également noté que l'IUT avait engagé depuis 2012 la mise en place d'activités sportives culturelles pour les usagers du site de Vitry (étudiants et personnels). Elle a aussi pointé un accès insuffisant aux soins médicaux pour les étudiants du site de Vitry, du fait que l'infirmière et le médecin sont respectivement présents seulement une demi-journée par semaine et une fois par mois. Néanmoins, il n'existe pas de problème de sécurité pour les étudiants. S'il y a un souci on appelle les services d'urgence.

**Le Président** souligne qu'un travail est en cours sur l'accès aux soins et que des progrès ont été enregistrés sur ce sujet.

**M. GADESSAUD** confirme. Il rappelle qu'il est en train de présenter l'évaluation de la CCN, qui porte sur la période 2007-2013 et non pas sur la situation actuelle. Il souligne que les étudiants de Vitry bénéficient du réseau universitaire de santé de l'UPEC (Rhésus) et qu'il y a aussi des progrès en termes d'assistantes sociales.

Cependant, la CCN note des difficultés récurrentes pour les étudiants pour se loger, sachant qu'en Île-de-France il n'existe que deux départements chimie d'IUT (l'un à Orsay et l'autre à Vitry) et trois départements génie biologique (Cergy, Créteil et Bobigny, qui est en rentrée décalée).

Dans son rapport, la CCN note les points forts suivants :

- *L'IUT est bien structuré et organisé. Son équipe de direction se réunit régulièrement deux fois par mois. L'IUT est doté d'un comité scientifique et d'un conseil de perfectionnement de la formation continue.*
- *L'implication des équipes pédagogiques dans le développement récent de l'alternance à l'IUT a été remarquablement conduite par la direction de l'IUT.*
- *L'IUT est bien intégré dans son environnement économique et social.*
- *Il est bien doté en emplois par rapport à la moyenne nationale.* M. GADESSAUD ne partage pas ce point de vue de la CCN, il estime que le taux d'encadrement de l'IUT Créteil-Vitry est insuffisant.
- *Il dispose d'un budget qui lui permet de bien fonctionner.*
- *Il est géré avec un très grand sérieux.*
- *Un travail significatif du développement de l'alternance a été réalisé sur les cinq dernières années.*

- *Le dispositif d'accueil des étudiants sportifs et artistes de haut niveau est remarquable.* M. GADESSAUD fait remarquer que pour l'instant l'IUT de Créteil-Vitry n'a accueilli aucun artiste de haut niveau, mais il espère y parvenir. Il souhaite mettre en place des aménagements pour les artistes de haut niveau de la même manière que pour les sportifs.
- *Le seuil de consolidation mis en place en partenariat avec la faculté des sciences fonctionne extrêmement bien.*

En revanche, la CCN estime que *plusieurs points méritent d'être travaillés sur la prochaine période d'évaluation* :

- L'amélioration du taux de réussite des étudiants. Il se situe une quinzaine de points en dessous de celui de l'IUT Sénart-Fontainebleau. Il s'explique notamment par la faible sélectivité dans certains départements. Néanmoins il a progressé d'une dizaine de points depuis l'évaluation.
- La mobilité internationale. L'IUT est en train de travailler sur ce sujet.
- L'absence d'un dispositif global d'évaluation des enseignements. Les taux de réussite sont très disparates selon les départements et les formations de l'IUT.
- L'activité de formation continue et de validation des acquis de l'expérience (VAE) est encore insuffisante, même si depuis deux ou trois ans les chiffres sur les formations qualifiantes ont remonté, notamment avec un certificat d'expérimentation animale.

**Le Président** croit savoir que le taux de réussite varie fortement d'un département à un autre.

**M. GADESSAUD** confirme. Il existe des différences très notables qui ne sont pas forcément liées à la sélectivité, mais M. GADESSAUD estime qu'il est possible de faire progresser la réussite des étudiants.

**Le Président** souhaite connaître la place des équipes de recherche dans l'évaluation.

**M. GADESSAUD** signale une remarque de la CCN : les IUT ne gèrent pas tous des laboratoires (environ la moitié). Elle regarde également la question des transferts de technologies. L'IUT n'est pas performant sur ce sujet puisqu'il est proche de son centre universitaire et que la question des transferts de technologie est portée par la Direction de la Recherche. La CCN s'intéresse aussi aux conditions d'exercice de la recherche.

## 2. VIE ÉTUDIANTE

### 2.1. Approbation de la répartition des crédits alloués au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

**Mme SAYAC** rappelle que les membres du Conseil d'Administration ont reçu un tableau qui récapitule la proposition de répartition du FSDIE pour 2015. La circulaire du 3 novembre 2011 sur le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes prévoit un maximum de 30 % pour l'action sociale. C'est le pourcentage retenu ici pour cette répartition. 10 000 € sont proposés pour le fonds d'aide sociale d'urgence, qui est attribuée aux étudiants en complément avec les aides du CROUS. Les premiers chèques services ont été distribués, notamment à des étudiants étrangers qui ne peuvent bénéficier de l'aide du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) tant qu'ils n'ont pas apporté leurs relevés de notes du premier semestre de l'année universitaire. L'autre volet de l'aide sociale est la promotion de la mobilité internationale.

La proposition de répartition est approuvée par Vice-Président Étudiant (VPE) et elle a été votée à l'unanimité lors de la dernière Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU).

**Mme CHEVALIER** souhaite connaître les raisons de :

- l'écart entre le budget 2014 (90 K€) et la proposition 2015 (70 K€) du Fonds de soutien aux initiatives étudiantes (FSIE),
- l'écart entre le budget 2014 (5 150 €) et la proposition 2015 (40 K€) du Fonds pour la vie de campus, alors que seulement 10 K€ ont été dépensés en 2014.

**Mme SAYAC** explique que :

- Des fonds ne peuvent être attribués aux projets étudiants que dans le cadre des CFVU. Cette commission se réunit une fois par mois. Lors de la première CFVU de l'année 2015, qui a eu lieu en janvier, 15 projets ont été étudiés et 14 ont obtenu des fonds.
- Chaque année, on constate un léger manque de projets étudiants, alors qu'un travail est fait pour mieux informer les étudiants, mieux les accompagner et promouvoir leurs projets. De plus, la circulaire de 2011 est extrêmement contraignante par rapport à l'utilisation du FSIE. Par conséquent, de manière récurrente sur les dernières années, le FSIE n'a pas été totalement exploité. Il a donc été décidé de déplacer 20 K€ de ce fonds vers le Fonds pour la vie de campus, qui est un fonds plus facile à utiliser. Le service Vie de campus est spécifiquement dédié aux étudiants et aux personnels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Le Fonds de Soutien aux Associations (FSA) permet de donner des crédits aux associations suivant des labellisations. Une augmentation de 10 K€ est prévue pour des créations d'associations et le passage d'associations d'une labellisation partielle vers une labellisation complète.

**M. TUTIN** demande si les associations d'anciens étudiants de master peuvent bénéficier du FSDIE.

Mme SAYAC indique que c'est possible si elles sont rattachées à l'UPEC et si elles se manifestent.

Le Président ajoute qu'elles doivent répondre à certains critères.

M. BLANC donne lecture des procurations.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la proposition de répartition du FSDIE pour 2015.

### 3. QUESTIONS DIVERSES

#### 3.1. Approbation de concessions de logement à des personnels de l'UPEC

M. TAVERNIER précise que :

- Une réforme des logements dits « de fonction » est prévue au niveau national avec une réduction très forte du nombre de logements dépendant de l'État. L'UPEC ne possède pas de logements de fonction au sens strict, c'est-à-dire de logements liés à des fonctions, mais seulement des logements pour nécessité absolue de service. Les occupants des logements de l'UPEC sont tenus à un système d'astreintes qui a été élaboré par la Direction du Patrimoine il y a quelques années, qui est contraignant pour les agents mais qui est aussi pour l'université un moyen de ne pas recourir à des prestations de surveillance annexes. Ce système permet donc une économie notable. Néanmoins, un premier quota a été établi à l'échelle de l'Académie de Créteil pour les établissements d'enseignement supérieur. Il était à 50 ou 51 et l'UPEC occupe 49 logements de ce quota. Des efforts seront probablement demandés à l'UPEC sur ce sujet, même si le quota ne prend pas en compte le fait que les sites de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) représentent une grande partie des 49 logements.
- En attendant ce texte, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver deux concessions de logement par nécessité absolue de service :
  - un logement pour Raoul JOHNSON sur Mail des Mèches,
  - un logement pour Olivier BÉZIER sur le site André Boulle.

Ces deux personnes occupent des fonctions en lien avec le patrimoine et la logistique. En général, des binômes sont établis sur les sites pour qu'il y ait à la fois un cadre de catégorie A qui puisse engager la responsabilité de l'établissement et un personnel technique qui puisse prendre les premières mesures qui s'imposent en cas de fuite.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les concessions de logement à Raoul JOHNSON et Olivier BÉZIER.

*La séance est levée à 12 heures 31.*